

# COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du samedi 16 juillet 2016

Membres en exercice: 09  
Présents : 09  
Votants : 09

L'an deux mille seize, et le 16 juillet à 11 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 08/07/2016

Date d'affichage : 08/07/2016

**Présents** : Jean-Manuel GARRIDO, Jean-Claude ESPERANDIEU, Gérard DELROT, Robert DUMAS, Joël LAHACHE, François ESCHBACH, Bénédicte THOULOZE, Eveline PEREZ. CHALOIN Didier.

**Secrétaire de séance** : Gérard DELROT

**Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 29 juin 2016 à l'unanimité des membres présents.**

### 1-Election du 1<sup>er</sup> adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Mme la Sous-Préfète de LARGENTIERE le 06 juillet 2016,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 1<sup>er</sup> adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la candidature de Joël LAHACHE conseiller municipal en exercice. Aucun autre conseiller municipal se déclare pour ce poste. Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Après dépouillement par les deux assesseurs nommés : Jean-Claude ESPERANDIEU et Gérard DELROT, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 09
- Bulletins blancs ou nuls : 01
- Suffrages exprimés : 08
- Majorité absolue : 05

A obtenu : Mr Joël LAHACHE huit voix.

**Monsieur Joël LAHACHE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

### 2-Convention d'occupation précaire d'un logement.

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal la situation précaire de Mr Martinez Manuel domicilié CCAS à St André de Cruzières. Cette personne vit dans les bois du village depuis plusieurs semaines.

La collectivité dispose d'un immeuble vacant mis à la vente depuis un an. Un appartement de 60 m2, anciennement occupé par Mme Bonnabot, pourrait être loué à titre précaire moyennant un loyer de **177,39 €** à compter du 16 juillet 2016. Cette personne s'engage à libérer ce logement dans l'attente de trouver un logement plus adapté à ces moyens.

S'agissant d'une convention d'occupation précaire, le Maire précise qu'elle pourra être résiliée sur l'initiative de la commune, à tout moment, sans mise en demeure, moyennant préavis d'un mois, expédié par lettre recommandée avec accusé de réception, au domicile élu.

**Vote à l'unanimité.**

**Fin de séance à Midi.**